

Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024

Remplace la version: 21.02.2022

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

SURFYNOL® 104 E

Désignation chimique:

Acetylenic diol in solvent

UFI: J1JD-G079-F006-1JXQ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Utilisation industrielle

Usages déconseillés: Aucuns connus.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH

Rellinghauser Str. 1-11

45128 Essen Germany

: +49 201 173 01 Téléphone Télécopie : +49 201 173 3000

E-mail : productsafety-sp@evonik.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 2365 49 2232

+49 2365 49 4423 (Fax)

Centre Antipoisons Belgique: +32 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Toxicité aiguë (Ingestion) Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux. Sensibilisateur de la peau Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

H373: Risque présumé d'effets graves pour les Toxicité Spécifique au Niveau de Catégorie 2 organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

répétées Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

l'Organe Cible- Expositions

Catégorie 3

Danger

H412: Nocif pour les organismes aquatiques. entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage



H302: Nocif en cas d'ingestion. Déclaration(s) de risque:

> H318: Provoque de graves lésions des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Conseils de Prudence Prévention:

P260: Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/

un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un

médecin.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

éthane-1,2-diol

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol

Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

2.3 Autres dangers

Aucuns connus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

Désignation chimique:

Acetylenic diol in solvent

3.2 Mélanges

Désignation	Concentration	N° CAS	N°CE	N°	facteurs M:	Notes
chimique				d'enregistrem ent REACH		
éthane-1,2- diol	50 - <100%	107-21-1	203-473-3	01- 2119456816- 28;	Aucune information disponible.	#
2,4,7,9- tétraméthyldec -5-yne-4,7-diol	25 - <50%	126-86-3	204-809-1	01- 2119954390- 39;	Aucune information disponible.	

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
éthane-1,2-diol	Classification: Acute Tox.: 4: H302; STOT RE: 2: H373	Aucun(e)
	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	
	Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, orale: DL 50: 500 mg/kg	
	Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 3.500 mg/kg	
2,4,7,9-tétraméthyldec-5- yne-4,7-diol	Classification: Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic Chronic: 3: H412	Aucun(e)
	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	

[#] Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

^{##} Cette substance est répertoriée comme SVHC.



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.

Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 5 mg/l Poussière ou

brouillard

Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Inhalation: Arrivée d'air frais, consulter un médecin en cas de malaises

Contact avec la Peau: En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon. En cas

de troubles: Prévoir des soins médicaux.

Contact oculaire: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas de

troubles: Prévoir des soins médicaux.

Protection individuelle des secouristes: Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Risque de lésions oculaires graves.

Dangers: Aucune information disponible.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctive,

pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la

substance ou du mélange:

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: - dioxyde et monoxyde de carbone Aldéhydes. Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances

toxiques n'est pas exclue.

5.3 Conseils aux pompiers



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

Procédures spéciales de lutte contre

l'incendie:

Aucune mesure particulière.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

feu:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. Porter un appareil d'assistance respiratoire autonome et un vêtement de protection adapté.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection

équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection individuelle.

6.1.1 Pour les non-secouristes: Aucune information disponible.

6.1.2 Pour les secouristes: Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la protection de

protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux

d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage:

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure,

liant universel). Enlever le matériau absorbé conformément aux

prescriptions.

6.4 Référence à d'autres

rubriques:

Pour d'autres informations sur la surveillance de l'exposition et l'évacuation,

voir points 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques:Aucune information disponible.

Ventilation locale/totale:Aucune information disponible.

Conseil de manipulation en toute

sécurité:

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement

procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. éviter le contact avec la

peau et les yeux.

Mesures à prendre pour éviter le

contact:

Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et

bien ventilé. Ne pas stocker avec des acides ou des bases.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

Pas d'autres recommandations.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

5/16



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Talouro Elimitos a Exposition i rolocolomieno					
Désignation chimique	Туре	Type d'expositi on	Valeurs Limites d'Exposition		Source
éthane-1,2-diol	TWA		20 ppm	52 mg/m3	EU ELV (12 2009)
	STEL		40 ppm	104 mg/m3	EU ELV (12 2009)
	TWA	Aérosol	20 ppm	52 mg/m3	OEL (BE) (04 2014)
	Ceiling	Aérosol	40 ppm	104 mg/m3	OEL (BE) (05 2021)

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

Remarques: Valeurs de DNEL

Composant critique	Туре	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
éthane-1,2-diol	Population générale	Inhalation	Locale, long terme; 7 mg/m3	Irritation cutanée
	Employés	Inhalation	Locale, long terme; 35 mg/m3	Irritation cutanée
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 53 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 106 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne- 4,7-diol	Population générale	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Employés	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 2,86 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,29 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 0,812 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,505 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 0,29 mg/kg	Toxicité à doses répétées

Valeurs de PNEC

Remarques: Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
éthane-1,2-diol	Terre	1,53 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	1 mg/l	
	Sédiments (eau de mer)	3,7 mg/kg	
	Sédiments (eau douce)	37 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	10 mg/l	
	Station d'épuration	199,5 mg/l	
2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol	Aquatique (eau douce)	0,04 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,004 mg/l	
	Sédiments (eau douce)	0,32 mg/kg	
	Sédiments (eau de mer)	0,032 mg/kg	
	Station d'épuration	7 mg/l	
	Terre	0,028 mg/kg	Terre

8.2 Contrôles de l'exposition Contrôles Techniques Appropriés:

Aucune information disponible.



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des Mains: Informations supplémentaires: - gants en néoprène, Gants

en nitrile (NBR)

Protection de la peau et du corps: vêtement de protection

Protection respiratoire: S'il y a dégagement de vapeurs/aérosols : Un appareil de

filtration, un filtre combiné A-P2 peuvent être utilisés à court

terme.

Mesures d'hygiène: Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement

après toute manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas

boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Contrôles environnementaux: Les dispositions de la protection de l'environnement

relatives à la limitation et à la surveillance de l'exposition de

l'environnement sont à observer.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide Forme: liquide

Couleur:

Couleur:

Jaune pâle

Odeur:

Mentholée.

Seuil olfactif:

Point de congélation:

Point d'ébullition:

> 199 °C

Inflammabilité:

non mesuré

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité - supérieure: non mesuré
Limites d'explosivité - inférieure: non mesuré
Point d'éclair: > 110 °C
Température d'auto-inflammabilité: non mesuré
Température de décomposition: non mesuré
pH: 5 - 7 (25 °C)

Concentration: 100 g/l Concentration: 10 %

dans l'eau

Viscosité

Viscosité, dynamique: non mesuré
Viscosité, cinématique: non mesuré

Solubilités

Solubilité dans l'eau: non mesuré



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

Solubilité (autre): non mesuré

Coefficient de partition (n- non mesuré

octanol/eau):

Pression de vapeur: < 1,3 hPa (21 °C)

Densité relative: non mesuré **Densité:** 1 g/cm3 (21 °C)

Densité de vapeur relative: non mesuré

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:non mesuréPropriétés comburantes:Non comburantPropriétés pyrophoriques:non mesuré

Corrosion des métaux: Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation: non mesuré

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: voir point "Possibilité de réactions dangereuses".

10.2 Stabilité chimique: Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions Pas de réactions dangereuses lors d'un entreposage et

dangereuses: d'une manipulation conformes

10.4 Conditions à éviter: Aucune en cas de stockage et de manipulation corrects.

10.5 Matières incompatibles: Comburants. Acides. Bases.

10.6 Produits de décomposition Aucune en cas de stockage et de manipulation corrects.

dangereux:

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact avec la Peau: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact oculaire: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Ingestion: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: DL 50, Rat, 1.000 - 2.000 mg/kg

Composants:

éthane-1,2-diol DL 50, Estimation de la toxicité aiguë, 500 mg/kg, EU-CLP selon le

décret (CE) no. 1272/2008, Annexe VI

2,4,7,9-tétraméthyldec-5- DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 5.000 mg/kg

8/16



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

yne-4,7-diol

Contact avec la peau

Produit: DL 50, Rat, > 2.000 mg/kg, OECD 402

Composants:

éthane-1,2-diol DL 50, Souris, Féminin, Masculin, > 3.500 mg/kg

2,4,7,9-tétraméthyldec-5- DL 50, Lapin, > 5.000 mg/kg, OECD 402

vne-4.7-diol

Inhalation

Produit: CL 50, Rat, 4 h, > 20 mg/l, Vapeur

Composants:

éthane-1,2-diol Vapeur, Non toxique après exposition unique, Aucune information

disponible.

Poussière ou brouillard, Non toxique après exposition unique, Non

applicable

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-

vne-4,7-diol

CL 50, Rat, 4 h, > 5 mg/l, Poussière ou brouillard

Vapeur, Non toxique après exposition unique, Aucune information

disponible.

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Aucune information disponible.

2,4,7,9-tétraméthyldec-5- NOAEL - Dose Sans Effet Nocif Observé, Rat, Oral.e.aux.es, quotidien,

yne-4,7-diol 500 mg/kg

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Non irritant, Lapin

2,4,7,9-tétraméthyldec-5- Non irritant, OECD 404, Lapin, 4 h

yne-4,7-diol

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Non irritant, Lapin

2,4,7,9-tétraméthyldec-5- Risque de lésions oculaires graves., US-EPA-méthode, Lapin

yne-4,7-diol

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un

sensibilisateur cutané.

N'est pas un sensibilisant respiratoire

2,4,7,9-tétraméthyldec-5- test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429,

yne-4,7-diol Souris, Sensibilisateur de la peau

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Non classé

2,4,7,9-tétraméthyldec-5- Aucune information disponible.

yne-4,7-diol

Mutagénicité des Cellules Germinales

Aucune information disponible.



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Essai de remutation bactérielle, OCDE 471:, négatif

Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-

vne-4.7-diol

Test de Ames, OCDE 471: , négatif, Examen interne

Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif, Examen interne Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif, Examen interne

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Aucune information disponible. 2,4,7,9-tétraméthyldec-5- Aucune information disponible.

yne-4,7-diol

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Non classé 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-Oral.e.aux.es

yne-4,7-diol

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Non classé

2,4,7,9-tétraméthyldec-5- Aucune information disponible.

yne-4,7-diol

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Ingestion, Rein, Catégorie 2 Risque présumé d'effets graves pour les

organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2,4,7,9-tétraméthyldec-5- Aucune information disponible.

yne-4,7-diol

Risque d'Aspiration

Produit: Non classé

Composants:

éthane-1,2-diol Non classé 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-Non applicable

yne-4,7-diol

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme avant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des

niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

éthane-1,2-diol 2,4,7,9-tétraméthyldec-5Aucune information disponible. Aucune information disponible.

vne-4,7-diol

Autres informations

Produit: Les propriétés représentant un risque pour la santé de ce produit ont été

calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2

"Identification des dangers" .:

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: CL 50, Pimephales promelas, 96 h, 81 mg/l

Composants:

CL 50, Pimephales promelas, 96 h, 53.000 mg/l éthane-1,2-diol CL 50. Pimephales promelas, 96 h, 36 mg/l OCDE 203 2.4.7.9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol CL 50, Cyprinus carpio (Carpe), 96 h, 42 mg/l OCDE 203

NOEC, Cyprinus carpio (Carpe), 96 h, 10 mg/l OCDE 203

Invertébrés Aquatiques

Produit: CL 50, Daphnia magna, 48 h, 185 mg/l US-EPA-méthode

Composants:

CE50, Daphnia magna, 48 h, > 100 mg/l OCDE 202 éthane-1,2-diol 2,4,7,9-tétraméthyldec-CE50, Daphnia magna, 48 h, 88 mg/l OCDE 202 5-yne-4,7-diol CE50, Daphnia magna, 48 h, 91 mg/l OCDE 202

NOEC, Daphnia magna, 48 h, 43 mg/l OCDE 202

Toxicité pour les plantes aquatiques

Aucune information disponible. **Produit:**

Composants:

éthane-1,2-diol Aucune information disponible.

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-

CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 15 mg/l (OCDE

vne-4,7-diol 201)

CE 10 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 1,8 mg/l (OCDE

201)

ERC50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 82 mg/l (OCDE

201)

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol CE 20, boue activée, 0,5 h, > 1.995 mg/l, ISO 8192, (Analogie) 2,4,7,9-tétraméthyldec-5- CE50, boue activée, 3 h, Approximatif, 630 mg/l, OECD 209

yne-4,7-diol

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Aucune information disponible. 2,4,7,9-tétraméthyldec-5- Aucune information disponible.

yne-4,7-diol

Toxicité pour les organismes terrestres

Produit: Aucune information disponible.



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

Composants:

éthane-1,2-diol Aucune information disponible. 2,4,7,9-tétraméthyldec-5- Aucune information disponible.

yne-4,7-diol

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol NOEC, Menidia peninsulae, 28 jr, > 40 mg/l, (Analogie)

2,4,7,9-tétraméthyldec-

5-yne-4,7-diol

Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol NOEC, Ceriodaphnia dubia, 7 jr, 8.590 mg/l

2,4,7,9-tétraméthyldec- Aucune information disponible.

5-yne-4,7-diol

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h); > 100 mg/l

(OCDE 201) (Analogie)

2,4,7,9-tétraméthyldec-5- Aucune info

yne-4,7-diol

Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol CE 20, boue activée, 0,5 h, > 1.995 mg/l, ISO 8192, (Analogie) 2,4,7,9-tétraméthyldec-5- CE50, boue activée, 3 h, Approximatif, 630 mg/l, OECD 209

yne-4,7-diol

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Aucune information disponible. 2,4,7,9-tétraméthyldec-5- Aucune information disponible.

yne-4,7-diol

Toxicité pour les organismes terrestres

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Aucune information disponible. 2,4,7,9-tétraméthyldec-5- Aucune information disponible.

yne-4,7-diol

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol 90 - 100 %, 10 jr, OECD 301 A, Ce produit est facilement

biodégradable., aérobique



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-5 %, 28 jr, OECD 301 B, Le produit n'est pas biodégradable., aérobique 8 - 12 %, 60 jr, OECD 301 B, Le produit n'est pas biodégradable.,

yne-4,7-diol

aérobique

25,4 %, 57 jr, OECD 302 A, Le produit n'est pas biodégradable., aérobique

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Aucune information disponible. éthane-1,2-diol 2,4,7,9-tétraméthyldec-5- Aucune information disponible.

yne-4,7-diol

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: non mesuré

Composants:

éthane-1,2-diol Aucune information disponible. 2,4,7,9-tétraméthyldec-5- 2,8, 22 °C, OECD 117, Oui

yne-4,7-diol

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit Aucune information disponible.

Composants:

Aucune information disponible. éthane-1.2-diol 2,4,7,9-tétraméthyldec-5- Aucune information disponible.

vne-4,7-diol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit Aucune information disponible.

Composants:

éthane-1,2-diol Substance VPVB non classée Substance PBT non classée 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-Substance VPVB non classée

yne-4,7-diol

Substance PBT non classée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des

niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

éthane-1,2-diol Aucune information disponible. 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-Aucune information disponible.

yne-4,7-diol

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers

Produit: Le produit est classé comme étant faiblement dangereux pour l'eau

(selon l'ordonnance allemande AwSV). Ne pas laisser s'écouler dans le

sol, les eaux ou les égouts.



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: compte tenu de la réglementation locale en vigueur, le

produit doit être transporté dans une installation

d'incinération agréée

Emballages Contaminés: Pour le réconditionnement ou l'élimination des emballages

vides et contaminés, les preneurs doivent être informés des

risques possibles.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport., UNIQUEMENT POUR LES ÉTATS-UNIS : Lors d'une expédition aux, à travers ou via les États-Unis, tenir compte de la réglementation Reportable Quantity!

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité

chimique:

Aucune appréciation de la sécurité de la substance n'a été effectuée

pour ce produit.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Non applicable



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

Convention de Stockholm

Non applicable

Convention de Rotterdam

Non applicable

Protocole de Kyoto

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

BE/OEL: Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques,

Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au

travail, dans sa version modifiée

ECTLV: UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE,

2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version

modifiée

BE/OEL / SKIN DES: Désignation de peau

BE/OEL / Ceiling: Valeur limite maximale au poste de travail : BE/OEL / TWA: Valeur Limite de Moyenne d'Exposition

ECTLV / SKIN_DES: Désignation de peau

ECTLV / STEL: Limite d'exposition de courte durée (STEL) : ECTLV / TWA: Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne: ECx - Concentration associée à x % de réponse: EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA -Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC -Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 04.09.2024 Remplace la version: 21.02.2022

Aucune information disponible.

Principales références de la littérature et sources de données:

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification	Méthode de classification
Toxicité aiguë, Catégorie 4 Ingestion	D'après les données d'essais
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	D'après les données d'essais
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	D'après les données d'essais
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées, Catégorie 2	D'après les données d'essais
Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 3	D'après les données d'essais

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation:

Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

Informations de révision

Avis de non-responsabilité:

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes. Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entrainent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.